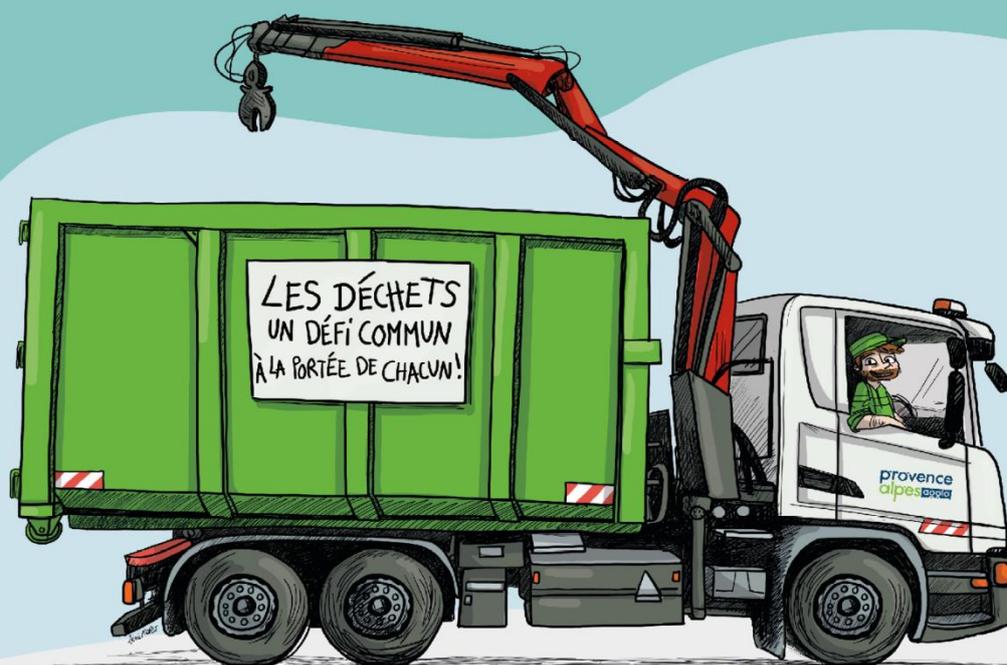
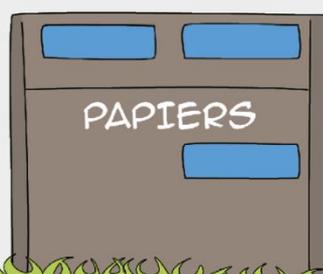
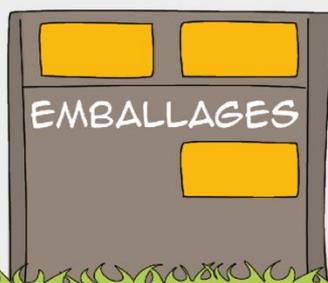
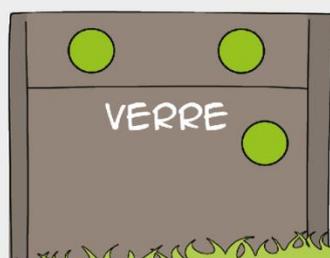


COLLECTE DES DÉCHETS :  
Des premiers résultats très encourageants

MERCI POUR  
VOTRE ENGAGEMENT  
ET VOS EFFORTS  
DANS LE TRI DES DÉCHETS !



POINT  
DE  
COLLECTE  
provence  
alpes



## // BILAN //

2024

LA COLLECTE DES DÉCHETS  
SUR MALLEFOUGASSE-AUGÈS :  
**Des premiers résultats très encourageants**

La commune de Mallefougasse-Augès et Provence Alpes Agglomération (PAA) tiennent à vous remercier, habitants et professionnels, pour votre engagement et vos efforts dans le tri des déchets.

Grâce à votre collaboration, des résultats remarquables ont été obtenus sur le Val de Durance depuis le changement de système de collecte !

La quantité d'ordures ménagères collectées a réduit de 20 %, contribuant ainsi directement à la diminution des déchets enfouis sur Valensole. À l'échelle du territoire de l'agglomération, cette amélioration notable représenterait une baisse estimée de 3 000 tonnes d'ordures ménagères par an et contribuerait ainsi à la maîtrise du budget du service ! Le tri des emballages a également augmenté de 47 %.

### Depuis le changement de système de collecte



\* DE MARS A JUIN 2024

Le coût du traitement des ordures ménagères progresse chaque année en raison à la fois des fortes augmentations de la fiscalité sur les activités polluantes et du durcissement des contraintes réglementaires d'exploitation des centres d'enfouissement. Ces augmentations représentent un coût important pour la collectivité mais également pour ses habitants. En effet, sans une diminution importante de la quantité d'ordures ménagères collectées, la hausse des coûts continuera mécaniquement à impacter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) payées par les habitants et les professionnels pour financer le service Déchets.

Permettant d'améliorer le tri et de diminuer la quantité d'ordures ménagères collectées, la nouvelle collecte, qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux territoires, constitue ainsi un levier indispensable pour mieux maîtriser le budget du service.

La mise en place de la nouvelle collecte des ordures ménagères demande aux habitants, aux professionnels et aux services publics des changements d'habitudes impliquant un temps d'adaptation. Pour accompagner au mieux cette transition, les services techniques de l'Agglomération et du SYDEVOM ont procédé à une **augmentation de la fréquence des tournées de collecte** et

au **renfort temporaire des points de collecte** pour les ordures ménagères.

**De nouvelles colonnes d'ordures ménagères et de tri sélectif ont également été installées au mois de juillet afin de renforcer certains points de collecte.** Pour rappel, les nouvelles colonnes dédiées aux ordures ménagères sont adaptées aux **sacs de 30 litres maximum**.

Par ailleurs, si certaines incivilités (dépôts sauvages) ont été observées, les retours d'expérience d'autres collectivités montrent que ce phénomène commun et transitoire s'atténue naturellement dans l'année qui suit la mise en place du nouveau système. La part de la population qui poursuit ensuite ces incivilités correspond à celle qui adoptait déjà ces comportements délictueux. Afin de limiter les nuisances, les agents de Provence Alpes Agglomération et de la commune procèdent régulièrement au nettoyage des points de collecte qu'ils s'attachent à maintenir propres. Parallèlement à cet entretien régulier, **une coordination des Polices municipales et un agent de brigade verte** permettra de verbaliser les incivilités.

**Nous appelons à la participation de tous dans cet effort collectif de réorganisation de la collecte afin de réduire notre production de déchets et de contenir les fortes augmentations de fiscalité. Chaque geste compte, et nous pouvons atteindre ensemble des objectifs encore plus ambitieux !**

## Des gestes simples suffisent :

- **Triez vos déchets recyclables**, (emballages, papiers, verre, cartons, ...), ne les jetez plus dans les ordures ménagères !
- **Utilisez des sacs de 30 litres maximum bien fermés** pour vos ordures ménagères résiduelles afin d'assurer le bon fonctionnement du système d'ouverture des trappes des colonnes.
- Si vous avez un jardin, **compostez vos déchets de cuisine**. L'agglomération vend des composteurs à 20€. Une **plateforme de compostage partagé** est également à votre disposition sur votre commune.
- **Réutilisez vos déchets verts dans votre jardin** (broyage, mulching, paillage...) quand c'est réalisable, ou déposez-les en déchèterie.
- **Contactez les acteurs du réemploi** (ressourcerie, friperies, associations sociales et solidaires...) pour donner une nouvelle vie à vos objets.
- **Un service gratuit de collecte des encombrants en porte-à-porte** est proposé le 2<sup>ème</sup> mardi du mois. Ce service est réservé uniquement aux particuliers et/ou personnes âgées dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie (absence de véhicule adaptés ou encombrants trop volumineux).  
Pour toute inscription et pour plus d'informations, merci de contacter la mairie au 09.79.31.33.20.